



TEMPS DE TRAVAIL

Obligation de 11h de repos entre 2 vacations

Le recours de la CFDT pris en compte !

CRTPN du 05/07 et CTM du 07/07/16

Lors de ces deux instances, l'administration a présenté un texte relatif au temps de travail notamment sur l'obligation de laisser 11 heures de repos entre deux vacations.

- Le SCSI CFDT a engagé un recours en 2007 auprès de l'Europe pour obtenir 11h de repos entre deux vacations
- La commission européenne a validé ce recours
- Une directive européenne enjoint la France de modifier son temps de travail
- La France a été sommée de mettre en oeuvre ce dispositif

Alors que ce texte est une avancée sociale considérable pour les conditions de travail de nos collègues, ALTERNATIVE Police CFDT a la stupéfaction de constater que certains syndicats ont voté CONTRE* au prétexte de ne pas avoir eu le temps de l'étudier

(pour connaître le résultat des votes consultez le compte rendu du CTM du 07/07/16)

Grâce à notre action, l'Europe impose au Ministère de l'Intérieur :

- **D'apprécier la durée maximale hebdomadaire de travail de 48 heures** sur le semestre de l'année civile, heures supplémentaires comprises, soit 1 128 heures ;
- **De prévoir un repos journalier de 11 heures consécutives**, au minimum, au cours de chaque période de 24 heures ;
- **De prévoir un repos hebdomadaire minimum de 24 heures consécutives** auxquelles s'ajoutent les 11 heures de repos journalier. Ce repos peut être ramené à 24 heures si des conditions objectives, techniques ou d'organisation du travail le justifient.
- **De garantir la prise de périodes équivalentes de repos compensateur** en cas de repos quotidien ou hebdomadaire réduits ou supprimés ;

Cependant, le texte ne reprenant pas certaines obligations européennes, et l'administration refusant de prendre en compte certains de nos amendements, ALTERNATIVE Police et le SCSI-CFDT ont décidé de s'abstenir.

La CFDT, très représentative au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat, présentera et défendra le texte avec ses amendements

**Notre devoir : vous dire la VERITE
Notre volonté : vous défendre
au mieux de vos intérêts**

*Simplement
différent !*